

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD

Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

OBJET**DE LA DELIBERATION****Extension du stationnement payant - Cours Général de Gaulle - Zones de stationnement des résidents extérieures au centre ville – Tarification**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au même titre que le logement, l'activité économique ou l'environnement, la question des déplacements est l'un des points clés de la politique urbaine voulue par la Municipalité, visant un développement harmonieux de la ville et une amélioration de la qualité de vie des habitants.

Des mesures spécifiques ont été instituées par délibérations des 25 juin 2001 et 28 janvier 2002 pour les résidents du centre ville : abonnement dans les parkings en ouvrage et tarifs particuliers en surface.

Elles donnent aujourd'hui satisfaction.

Toutefois, il apparaît opportun de s'intéresser également à certains quartiers périphériques pour éviter qu'ils ne subissent, du fait d'un usage grandissant de la voiture, une dégradation continue des conditions de circulation et surtout de stationnement.

Il est ainsi proposé de prendre les mesures suivantes.

1) Mise en oeuvre du stationnement payant pour les résidents du cours Général de Gaulle

Cette mesure s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi sur l'air du 30 décembre 2000 et dans la continuité des délibérations déjà prises pour favoriser le stationnement des résidents.

Comme le secteur au nord de la gare, qui a fait l'objet d'une délibération le 18 décembre 2006, le cours Général de Gaulle constitue une zone dans laquelle une modification de l'organisation du stationnement apparaît nécessaire.

En effet, le stationnement y est, pour l'essentiel, gratuit et nombre de personnes travaillant au centre ville laissent leur véhicule toute la journée, en concurrence avec les usagers des équipements publics et privés qui s'y trouvent (clinique, médecins, école) et les riverains.

Par ailleurs, les problèmes de sécurité de la circulation aux abords de l'école Saint-Pierre ont conduit à instaurer, en août 2006, un stationnement payant sur une petite zone à proximité immédiate de l'établissement, à l'instar de ce qui s'était fait précédemment pour la clinique un peu plus bas.

Cette petite zone de stationnement payant limite la congestion du trafic, qui gênait les bus, mais reste trop modeste pour régler toutes les difficultés, notamment celles des riverains qui, pour certains, ne peuvent accéder en voiture à leur parcelle, du fait du règlement particulier du site.

Pour répondre aux besoins des habitants, ce secteur pourrait être rendu payant, dans les mêmes conditions que pour le quartier de la gare, à savoir : 1 € par jour et 10 € par mois pour les résidents.

Ces derniers se sont déclarés favorables à cette proposition à l'occasion d'une enquête réalisée en février 2007 et d'une réunion publique qui s'est tenue le 28 février dernier.

Les règles d'accueil des autres usagers seraient celles des voies dites à stationnement de longue durée, à savoir 0,50 € les trente minutes et 3 € la journée.

Cette organisation permettrait de créer un dispositif équilibré capable d'accueillir, dans de meilleures conditions, toutes les catégories d'usagers.

2) Mise en oeuvre de zones de stationnement des résidents, en dehors du centre ville

Les difficultés de stationnement cours Général de Gaulle, comme celles du quartier de la gare, se retrouvent dans toute la couronne proche du centre ville. Il apparaît donc intéressant de permettre d'y pratiquer les mêmes tarifs à chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Les modalités d'application et, notamment, la définition du zonage donnant accès au tarif applicable aux résidents ainsi que la liste des rues payantes, pourraient donc être définies par arrêté municipal, comme cela est déjà le cas dans le centre ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider l'extension du stationnement payant cours Général de Gaulle ;
- adopter les tarifs proposés pour les résidents, dans cette nouvelle zone : 1 € par jour et 10 € par mois ;
- décider que les mêmes tarifs seront appliqués aux résidents dans les zones de stationnement extérieures au centre ville qui seront définies par arrêté municipal.

Rapport adopté à la majorité par :

- 50 voix pour
- 1 abstention.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

Pour Extrait Conforme

24 MAI 2007

Le Maire,




Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007



Alain MILLOT

LEGENDE

-  STATIONNEMENT PAYANT LONGUE DUREE AVEC TARIF RESIDENT
-  STATIONNEMENT PAYANT 2 HEURES
-  PERIMETRE RESIDENTS

